



Pension alimentaire ;appel d'un jugement

Par **heseoc**, le **16/09/2009** à **15:49**

Bonjour,

une décision de justice a été rendu il y a une semaine en défaveur de mon ex conjoint.elle l'oblige a augmenter sa pension alimentaire de 400 euros.

sur demande de nos avocats respectifs nous avons fournis nos ressources et nos charges.le jaf a donc statué en fonction de ceci.

il fait appel de la décision pour casser ce jugement.at il des chances d'obtenir ce qu'il souhaite en fournissant a présent des charges qu'il n'a pas fourni lors du jugement rendu?

merci de votre réponse